

# SIGOYER



*BULLETIN MUNICIPAL N° 7*

*DÉCEMBRE 1998*

# SOMMAIRE

|                                |      |
|--------------------------------|------|
| LE MOT DU MAIRE .....          | P 2  |
| AU FIL DES REUNIONS.....       | P 3  |
| LE BÂTIMENT MAIRIE POSTE.....  | P 6  |
| ENVIRONNEMENT .....            | P 8  |
| L'AGRICULTURE A SIGOYER.....   | P 9  |
| RECENSEMENT.....               | P 11 |
| PÊLE MÊLE .....                | P 12 |
| LE COIN DES ASSOCIATIONS ..... | P 13 |
| ETAT-CIVIL.....                | P 19 |
| PAGE PRATIQUE.....             | P 20 |

## *Le mot du Maire*

*Traditionnellement, le monde rural donne l'image d'une vie sociale calme et sereine, et choisir une commune rurale pour s'installer, c'est avoir une qualité de vie assurée.*

*Si, heureusement, nous sommes à l'écart des problèmes de délinquance et de violence, le conseil municipal peut cependant se trouver au carrefour des difficultés et des conflits.*

*Le Maire, dans la gestion quotidienne, est proche des problèmes, mais aussi des potentiels humains pour avoir le souci permanent de les réconcilier ; c'est là le rôle difficile de l'élu qui doit conjuguer au mieux le développement économique de la commune et le bien vivre des habitants.*

*La cohésion sociale qui se manifestait auparavant par la participation à différentes manifestations (fêtes, animations, moments heureux ou tristes) est menacée par une forte individualisation des comportements et par la confrontation d'intérêts catégoriels.*

*La mission de l'équipe municipale, face à ces constats, est, en privilégiant l'intérêt général, d'interpeller les citoyens, les inciter à la cohésion pour préserver ou reconstruire un espace communautaire et de solidarité dans lequel chacun trouve sa place. Un espace dans lequel l'activité économique agricole, artisanale, commerciale, ou autre, restera un moteur pour éviter le déclin.*

*Que cette nouvelle année, la dernière du siècle, vous apporte de nombreuses joies. Tous mes vœux pour que les talents locaux s'expriment et réussissent et que chacun se sente responsable et solidaire.*

*Alain Bonnardel*

# AU FIL DES REUNIONS...

## REUNION DU 6 JUILLET 1998

### Préparation de la rentrée scolaire :

Une garderie périscolaire est demandée par les parents d'élèves. A l'issue de l'enquête organisée par les délégués des parents, une douzaine d'entre eux sont intéressés. Sur le principe, le Conseil Municipal se prononce favorablement, aux conditions suivantes :

- essai sur un trimestre avec un minimum de 5 enfants ;
- le prix fixé est de 1 Euro le ticket (6.5f), ce ticket sera réclamé à chaque utilisation de la garderie quelqu'en soit la durée.

Une commission est nommée pour mettre en place ce service.

### Recrutement d'un salarié :

Le Conseil Municipal se prononce favorablement pour l'embauche d'un employé communal à mi-temps en remplacement de C. THIMON démissionnaire. Un affichage dans les commerces sera réalisé pour appel de candidature.

### Escalier Jardin Public :

Le Conseil Municipal se prononce favorablement pour la construction d'un escalier permettant l'accès au jardin de l'école (futur jardin public). Le financement se fera dans le cadre du programme de voirie communale de la CCTB. Le mur en pierre réalisé à l'entrée du village sera financé de la même façon.



### Pose d'arrêts neige :

Des arrêts neige seront posés sur la maison Lagarde, bâtiment communal (une chute de neige ayant causé, l'hiver dernier une dégradation sur une automobile). Des devis ont été demandés, celui retenu propose la fixation de barres pour un coût de 4811 F TTC. D'autres devis seront également demandés pour le même travail sur la salle des deux Cèuze.

### Aménagement de la sortie sud du village :

La portion de route longeant la parcelle Gillibert sera classée départementale en continuité de la route des Guérins, et la portion de route passant entre les maisons, qui est actuellement départementale, sera reclassée en communale. Avec la rectification de la D19 il est prévu quelques places de parking et l'aménagement d'une fontaine.



## REUNION DU 3 AOUT 1998

### Foyer Midi Soleil :

Le Maire présente l'avant-projet de restructuration du bâtiment, celui-ci prévoit la construction de deux pavillons supplémentaires devant le bâtiment existant, celui-ci sera également entièrement rénové. La commune devra intervenir dans le cadre du POS en prévoyant une nouvelle classification et réglementation de la zone concernée.

### Lotissement d'artisans :

Trois sites sont actuellement proposés pour réaliser ce lotissement qui comprendrait 3 ou 4 lots. Une réflexion est engagée pour le choix du site définitif.

### Cantine et Garderie :

Un document reprenant les modalités de fonctionnement de la cantine et de la garderie a été élaboré par la commission nommée pour ce travail. Ce document est soumis à l'approbation du Conseil Municipal, il sera envoyé aux parents d'élèves pour la rentrée scolaire.

#### **Fonds de péréquation :**

Le fonds de péréquation (65 000 F) alloué tous les deux ans par le Département sera affecté à l'aménagement d'espaces publics. Une délibération sera prise dans ce sens.

#### **Recrutement d'un employé communal :**

Sur cinq demandes parvenues en Mairie, une seule permet à la commune de bénéficier d'un contrat CES. Le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour l'embauche de M. Bruno HABERT domicilié sur la commune. Son contrat porte sur 20H par semaine, il s'occupera du fonctionnement de la cantine, de divers travaux d'entretien ainsi que de la station de ski durant la saison hivernale.

#### **Travaux AEP :**

Différentes études seront confiées à la CCTB portant sur :

- la création d'un nouveau réservoir d'eau sur le quartier ouest de la commune (les Coqs, les Oriols, Prachard...);
- la mise en conformité des captages des sources communales;
- la mise en sécurité de la station d'épuration des Guérins.

#### **Croix de Philogène :**

Elle a été réalisée par M. G. GALMICHE, artisan de la commune, pour la croix, et le coq, par M. R. DISDIER, artisan ferronnier. Elle sera inaugurée le 23 août après la messe.



## ***REUNION DU 4 SEPTEMBRE 1998***

### **Election des délégués et suppléants pour l'élection sénatoriale du 27 sept. :**

Ont été élu :

-délégué titulaire : M. BONNARDEL Alain

-délégués suppléants : GALMICHE F. ;

CORNIL J. M. et MICHALINOFF J.

### **Lotissement d'artisans :**

Le Maire rappelle sa volonté politique, à savoir, une politique de défense et de maintien de l'agriculture, de l'artisanat et du commerce sur notre commune. Il souhaite que le Conseil Municipal le suive dans sa volonté. Il rappelle également au Conseil Municipal que la commission urbanisme s'est déjà réunie 2 fois et que les contacts pris pour d'autres sites n'ont pas pu aboutir. Il donne également lecture d'une pétition s'opposant à la création de ce lotissement à proximité du village. Aucune décision n'est prise quant au choix du site, la réflexion engagée doit être poursuivie.



## ***REUNION DU 5 NOVEMBRE 1998***

### **Lotissement d'artisans :**

Après examen des trois sites proposés par des particuliers, le Conseil Municipal décide de n'en retenir aucun compte tenu des inconvénients et des problèmes soulevés (accès, voisinage, assainissement...)

Il est alors proposé une parcelle communale, actuellement en réserve foncière. Les artisans seront consultés pour avis. Si celui-ci est favorable, un avant

projet sommaire sera réalisé par l'architecte de la CCTB.

#### **Bâtiment Mairie Poste :**

Les travaux ont un peu de retard mais se poursuivent normalement ; ils devraient être terminés en début 1999, les futurs locataires pourraient aménager début février.

#### **Logements locatifs Provence Logis :**

Une délégation de signature a été donnée au Maire pour le bail emphytéotique qui lie la commune à Provence Logis (ce bail prévoit la remise d'une parcelle d'environ 3 500 m<sup>2</sup> par la commune à l'aménageur pour que celui-ci réalise les constructions ; à l'échéance, dans 55 ans, l'ensemble terrain et constructions revenant à la commune). Les travaux devraient débuter durant l'hiver 98/99. Il est prévu une livraison partielle dès la fin 1999.



### ***REUNION DU 7 DECEMBRE 1998***

#### **Garderie :**

L'essai de garderie, durant ce premier trimestre scolaire, a donné des résultats décevants, la moyenne de fréquentation est très faible, moins de 2 enfants par créneau de garderie. Ce service sera supprimé le matin et le soir et maintenu le midi. Un courrier sera envoyé aux parents pour information.

#### **Appartements communaux :**

Les 3 appartements du bâtiment Mairie Poste seront loués à compter du 1<sup>er</sup> février 1999, les loyers ont été fixés comme suit :

- Pour le T2 de 40 m<sup>2</sup>, 1296 F.

- Pour le T3 de 86,2 m<sup>2</sup>, 2 330 F.
  - Pour le T3 duplex de 104,6 m<sup>2</sup>, 2 743 F.
- L'autorisation de signature des contrats de bail a été donnée au Maire par le Conseil Municipal.

#### **Tarifs remontées mécaniques :**

Pour la nouvelle saison 98/99, les tarifs de la saison précédente ont été reconduits, à savoir :

- ½ journée : 25 F,
- journée : 40 F,
- Forfait saison : 150 F ( Pour les enfants de la commune uniquement).



#### **Tarifs eau et assainissement :**

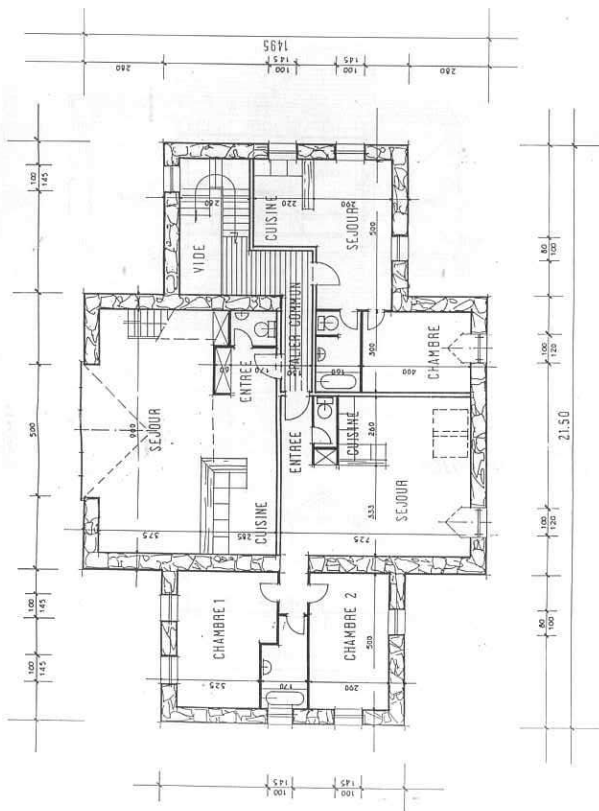
Nouveaux tarifs de l'eau pour 1999 :

- 2,50 F le m<sup>3</sup>,
  - 220 F pour la taxe d'abonnement.
- Nouveaux tarifs d'assainissement pour 1999 :
- 1,10 F le m<sup>3</sup>,
  - 220 F pour la taxe d'abonnement.

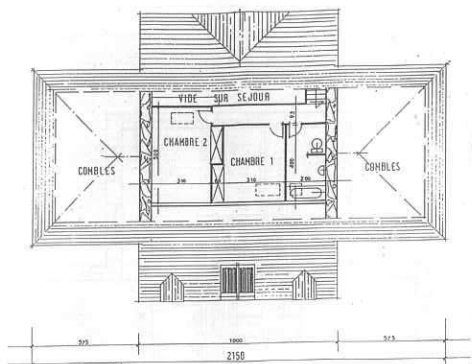
N.B. : nous vous rappelons que ces comptes-rendus ne sont pas exhaustifs, les procès-verbaux de séance sont à votre disposition pour consultation en Mairie.

# LE BATIMENT MAIRIE - POSTE

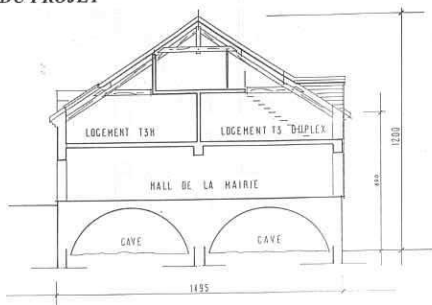
## PLAN DES LOGEMENTS



## PLAN DES LOGEMENTS : PARTIE SUPERIEURE DU LOGEMENT EN DUPLEX



## COUPE DU PROJET



*Une journée « portes ouvertes » est prévue, probablement le dimanche 24 janvier, pour présenter le bâtiment aux habitants de Sigoyer.*

# ENVIRONNEMENT

Quelques chiffres à connaître sur le coût du ramassage et du traitement des ordures ménagères et de la déchetterie.

## Ramassage et traitement des ordures ménagères :

Ce service est assuré par la Communauté de Communes de Tallard-Barcillonnette, il représente 32 % du total de ses dépenses de fonctionnement.

Il faut savoir que :

- Le coût de revient d'une tonne d'ordure ramassée et traitée est de **800 F** (qui se répartissent pour moitié entre la collecte et le transport et stockage).
- Qu'un foyer produit environ une tonne d'ordures ménagères par an.
- Que dans votre taxe d'enlèvement des ordures ménagères, seulement 50 % environ du coût réel vous est facturé, le reste étant supporté par la collectivité.

Evitez de déposer dans les conteneurs des déchets non autorisés (gravats, gazon, papier, verre...), chaque manquement a un coût qui se répercutera sur votre feuille d'impôt !

## La déchetterie :

Elle connaît une fréquentation grandissante et c'est tant mieux pour notre environnement, ce service représente 11 % du total des dépenses de fonctionnement de la CCTB.

Le tableau suivant vous donnera un éclairage sur le coût de ce service :

|               | Tonnage | Nbre de conteneurs | Coût enlèvement (un conten) | Coût transport (un conten.) | Traitement (coût pour une tonne) | Coût total (pour une tonne) | Filières            |
|---------------|---------|--------------------|-----------------------------|-----------------------------|----------------------------------|-----------------------------|---------------------|
| Gravats       | 360     | 45                 | 320                         | 1 080                       | 40                               | 215                         | Centre tri Manosque |
| Déchets verts | 225     | 70                 | 320                         | 1 080                       | 120                              | 555                         | Centre tri Manosque |
| Papier        | 30      | 3                  | 320                         | 1 080                       | 230                              | 370                         | Centre tri Manosque |
| Bois          | 100     | 33                 | 320                         | 1 080                       | 245                              | 707                         | La Rove             |
| Cartons       | 42      | 35                 | 320                         | 1 080                       | 210                              | 1376                        | Centre tri Manosque |
| Encombrants   | 250     | 68                 | 320                         | 1 080                       | 195                              | 575                         | Centre tri Manosque |
| Piles         | 0.5     | 1                  | 2 500                       | 2 500                       | 13 500                           | 23 500                      | Solamat Rognac      |
| Pneus         | 15      | 3                  | 320                         | 1 920                       | 439                              | 887                         | CVPU Beaucaire      |

A ces coûts de base, il faudrait également intégrer le coût de location des conteneurs, l'amortissement des installations du site des Piles, les charges de personnel...



**- Evocation historique de l'agriculture à Sigoyer :**

Il y a seulement un siècle, le territoire de la commune de Sigoyer était entièrement dévolu à l'agriculture.

Essentiellement tournée vers la polyculture, l'élevage, la production de fromental pour l'exportation (aujourd'hui abandonnée) et la production de vin pour l'autoconsommation, elle avait modelé un paysage sensiblement différent de celui que nous connaissons. (parcellaire, habitat, pastoralisme).

**- Présentation de l'agriculture communale :**

A ce jour, une vingtaine d'exploitations a en charge l'entretien des 1000 hectares de l'espace rural.

Sa mise en valeur se fait au travers de cultures végétales (céréales et fourrages), du maïs fourrage sur les surfaces irriguées, et des parcours pour les animaux.

L'élevage ovin présent dans 5 exploitations compte 1100 têtes, l'élevage bovin 450 têtes, reporté sur 8 exploitations, un élevage porcin d'une centaine de mères, et un élevage cunicole constituent l'essentiel du cheptel.

Les territoires des Vignes et les communaux de Céuze et Céuzette sont spontanément boisés d'essences sans valeur, ce qui a amené le choix du reboisement d'une partie de Céuzette.

Deux actions d'importance ont participé à l'évolution récente de l'agriculture à Sigoyer :

**\* Le remembrement :**

En 1965, une majorité d'agriculteurs de la commune opte en faveur du remembrement.

Les opérations de remembrement s'étalent de 1965 à 1970 et les travaux connexes se prolongent jusqu'en 1974.

L'extension du périmètre d'irrigation du canal de Gap et la mécanisation des exploitations sont à l'origine de cette décision.

Réduire le nombre des parcelles en les rapprochant du centre de l'exploitation lorsque cela est possible tout en leur donnant une forme, et surtout faire disparaître les

enclaves et les servitudes de passage, création de nouveaux accès, destruction de haies, arasement de talus, remise en état de la voirie communale et rurale, de chemins d'exploitation permettant l'accès aux gros matériels, telles ont été les motivations du remembrement dans la commune.

**\* Le plan d'occupation des sols :**

C'est en 1984 que le conseil municipal demande l'élaboration d'un plan d'occupation des sols.

Il s'agit avant tout de protéger les exploitations agricoles et ne pas laisser s'installer des constructions de façon anarchique.

L'extension du village et des hameaux est favorisée pour bénéficier des infrastructures existantes afin de ne pas créer de charges supplémentaires à la communauté.

**3- Besoin d'un support économique pour la collectivité :**

La situation économique de la commune présente un équilibre harmonieux entre les différentes activités que sont l'agriculture, le tourisme, l'artisanat, les commerces et les professions libérales ; ce qui a permis et permet encore le maintien des services publics tels que La Poste, l'école, etc...

La présence de l'ensemble de ces acteurs atteste de la dynamique de notre commune rurale.

**4 & 5 - Rôle économique de l'activité ;  
aménagement du territoire et  
environnement**

Si dans le passé, l'agriculture a délaissé certains secteurs (Céas, Vière, les Vignes ...), les 2000 hectares de la commune de Sigoyer ne peuvent plus subir un tel sort. Une mise en valeur par les cultures et les parcours d'une bonne partie du territoire communal est la seule garantie de l'entretien des accès et des espaces naturels, dans l'intérêt de sauvegarde d'un cadre de vie qui nous est commun.

**6- Evolution :**

Une évolution très rapide des techniques, si elles ont favorisé l'augmentation de la production tant en quantité qu'en qualité, a eu

pour contrepartie, une baisse importante du nombre d'actifs agricoles.

On ne peut que déplorer l'écart qui se creuse entre les tranches d'âge chez les agriculteurs, et même si les installations en agriculture sont facilitées, il s'avère que la pérennité de toutes les exploitations n'est pas assurée sur la commune.

Cette évolution apparaît continue, mais bien raisonnée, elle doit permettre d'assurer les fonctions de production et d'entretien de l'espace.

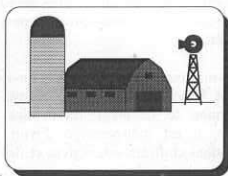
L'agriculteur est l'acteur économique le plus tributaire des décisions prises au niveau national (mises aux normes des bâtiments d'élevage par ex.), européen (PAC, Natura 2000) et international (GATT).

Constamment mis en compétition, l'agriculteur est de fait, contraint à des adaptations et des évolutions qui ne sont pas de son initiative et l'obligent à des investissements toujours plus lourds et permanents, s'il ne veut pas que son outil de travail soit dépassé.

Du fait même de son activité, il est le mieux à même d'appréhender les problèmes liés aux contraintes écologiques, il fait sans le dire ce que beaucoup disent sans le faire.

Tout le monde peut, sans rechercher très loin dans ses ascendances, redécouvrir ses origines paysannes et chacun pourrait s'y retrouver avec bonheur ?...

*Un groupe d'agriculteurs,*



### **7- Cohabitation**

Les agriculteurs restent entièrement favorables à l'installation d'autres activités économiques, qu'elles soient d'ordre individuel ou collectif, considérant qu'elles constituent une part essentielle de la vie en collectivité.

Toutefois, une maîtrise concertée du développement de tout projet est impérative afin de ne pas porter atteinte à court, moyen ou long terme, aux activités déjà existantes.

Il est à noter que le développement des zones urbaines se fait au détriment de la surface agricole, mais jamais inversement.

### **8- Conclusion**

Si les hommes d'un pays et plus particulièrement les agriculteurs sont appelés "paysans", c'est que de longue date, leurs racines puisent leurs origines dans le pays dont ils restent porteurs de culture et du mode de vie.

## *Recensement de la population : c'est pour bientôt ! En mars 99.*

Quel est le nombre d'habitants dans la commune, le département, la région, le pays ? Quelles sont les conditions de logement, la composition des ménages, la pyramide des âges, le niveau d'études, les professions exercées, les modes de transport ? C'est entre autres à ces questions essentielles que le recensement permet de répondre.

Le dernier recensement a eu lieu en 1990. Depuis, le nombre d'habitants a changé, les conditions de vie aussi, les besoins ont évolué. Il est indispensable d'avoir des indications chiffrées exhaustives et fiables, pour prendre des décisions importantes qui engagent l'avenir. Et ce qui est vrai pour la collectivité nationale l'est encore plus pour la commune. Le prochain recensement aura donc lieu en mars 1999.

### **Un outil de réflexion, de décision et d'action.**

Disposer de données actualisées est également primordial pour que les analyses, les mesures prises et les projets correspondent effectivement à la réalité et aux besoins de la population. Les résultats sont utilisés pour conduire la politique de l'emploi, de la protection sociale et sanitaire et d'équipements (transports, crèches, hôpitaux, écoles, équipements sociaux, culturels et sportif...) au niveau national et au niveau local.

### **Le recensement contribue à la vie du pays et de la commune**

Collectivités locales et pouvoir public ne sont pas les seuls à utiliser les résultats du recensement. Les entreprises ont besoins de connaître la clientèle potentielle et la disponibilité de main-d'œuvre pour implanter une usine, un centre commercial, par exemple. Les associations œuvrant dans les domaines sociaux s'en inspirent pour leurs actions. On comprend pourquoi il est nécessaire que chaque personne vivant en France, quels que soient sa nationalité et

son âge, répondent au questionnaire du recensement.

### **C'est très simple d'y participer**

Le recensement dans les appartements et les maisons individuelles commence le 8 mars 1999. Les questionnaires sont déposés et retirés à votre domicile par un des agents recenseur recrutés par la mairie. Tous ont reçu une formation et disposera d'une carte officialisant leur fonction.

Ils peuvent bien sûr vous aider à les remplir, dans le respect du secret professionnel auquel ils sont tenus sous peine de sanctions.

Les personnes vivant en «communautés» (foyers de travailleurs, cités universitaires, internats, hôpitaux, établissements militaires,...) sont recensées dès février.

### **Le respect strict de confidentialité et de l'anonymat**

Que deviennent les informations individuelles recueillies ? Des statistiques : c'est le but exclusif du recensement. Ces informations sont, en effet, transmises uniquement à l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques) qui les traite sans les noms et les adresses. Autrement dit, elles ne peuvent en aucun cas donner lieu à des contrôles administratif ou fiscaux.

### **Chacun compte dans la commune et se compte**

La précision du recensement détermine son intérêt. Si les personnes vivant dans la commune n'y figurent pas, la «photographie» est incomplète et les résultats faussés. Savez-vous que si une seule personne ne répond pas à chacun des 115 000 agents recenseurs, une ville de la taille de Caen disparaît de la carte de France ! Dès le 8 mars, réservez-leur le meilleur accueil.

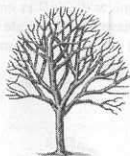


# PÊLE MÊLE...

## DU CÔTÉ DE L'ÉCOLE

A la rentrée, notre école comptait 50 enfants répartis en 3 classes : 15 à la maternelle, 21 en CP CE1 et 14 en CE2 CM1 CM2. Après le départ des deux Brigitte, l'équipe s'est renouvelée : La directrice Pascale Bourges, qui s'occupe cette année de la maternelle, a eu le plaisir d'accueillir Pascale Faivre dans la classe CP CE1 et Emilie Armand chez les CE1 CM1 CM2.

Une nouvelle équipe, mais aussi de nouveaux projets, puisque les enseignants ont élaboré un projet d'école dont les thèmes porteurs seront les sciences et la citoyenneté. Dans ce cadre, un arboretum sera réalisé sur des terrains communaux situés à l'entrée du village grâce à une collaboration étroite entre l'école, l'éducation nationale, la DDA, L'ONF et la municipalité.



L'école soucieuse d'initier les enfants aux nouvelles technologies, a également réalisé un dossier de demande de subvention pour l'acquisition de matériel informatique. Les tout-petits pourront surfer sur le web.

Cette année sera donc riche en projets et demandera à tous, enseignants, enfants, parents, habitants du village, beaucoup d'énergie.



## DENEIGEMENT

Quelques rappels utiles pour faciliter le travail de l'employé communal :

- Il est souhaitable que votre véhicule n'encombre pas les voies communales souvent étroites,
- sur les parties privatives, jalonnez les parties sensibles, seuls les accès sont déneigés,
- ne téléphonez pas à l'employé communal mais à la Mairie ou à un élu,
- la tournée de déneigement est longue (15 à 20 heures suivant les conditions) alors, soyez patients, surtout en cas de tourmente !

Bon hiver à tous les sigoyards...



## RECENSEMENT

En mars 1999, se déroulera le nouveau recensement, nous vous rappelons qu'il s'agit d'un acte civique et obligatoire ; l'agent recenseur sera notre employé communal, M. Bruno Habert, réservez lui le meilleur accueil...



## TELETHON 98

La collecte réalisée dans les différents commerces et lors du passage des coureurs du « Téléthon run » a rapporté 1 310 F, encore merci aux donateurs...

## LE COIN DES ASSOCIATIONS

### Foyer d'Animation

Le foyer d'animation a animé comme d'habitude les concours de boules de la saison estivale ; nombreux étaient les participants. Un seul soir de pluie, le dernier, mais le temps n'arrête pas les fidèles de la pétanque.

Le repas à la fontaine de l'Essayon a connu un grand succès avec 100 personnes au repas. La journée s'est bien déroulée et s'est terminée avec les traditionnelles parties de pétanques.

La saison hivernale arrive avec les jeux de cartes. Ils débiteront le 18 décembre par un concours de mounes. Le Foyer prévoit l'organisation du réveillon à la salle des deux Cèuze pour fêter le passage à la nouvelle année.

De nombreuses manifestations seront organisées pour la dernière année du siècle. Vous serez informés !

Bonne Année de la part du Foyer d'Animation.



### Club du 3<sup>ème</sup> âge Que fait le club ?

Après le voyage à Verdun en juin, la visite d'une miellerie à Montgardin et du Muséeoscope de Serre-Ponçon en juillet, c'était en septembre la visite de la plus haute commune d'Europe : St-Véran, 2 200 m d'altitude. Joli village, très touristique qui semble jouer à « chat perché » avec les montagnes. Ses nombreuses fontaines aux bassins taillés dans le bois, ses croix sculptées de façon originale, ses maisons aux pignons pointus et aux balcons de bois

dentelés ; tout retient l'attention. A Arvieux, visite d'une fromagerie, d'une fabrique artisanale de jouets en bois et retour par le col de l'Isoard, toujours majestueux et brillant de toutes ses roches sous un ciel bleu unique au monde.

Octobre voyait la reprise des « petites réunions » à la salle des deux Cèuze, un jeudi sur deux où scrabble et manille se disputent la vedette, sans oublier pour suivre la mode, le repas de la chèvre à Chauffayer, très apprécié. Puis c'était en novembre, chez Muret, le repas d'automne (civet et gigue de biche), au cours duquel, c'est devenu une tradition, sont fêtés ceux qui ont 80 et 90 ans. Ceux qui nous ont quittés trop tôt, ne sont pas oubliés, la réunion débute au cimetière où, chaque tombe est respectueusement fleurie. Qui dit anniversaire, dit aussi : fleurs, compliments, cadeaux, champagne, chansons, photos et, pour enrober le tout, le plaisir évident de se retrouver, de remuer à l'aide de vieilles photos d'école, les souvenirs de jeunesse.

Le samedi 19 décembre dès 13 h 30, la salle des deux Cèuze aura ouvert ses portes pour le goûter de Noël et en janvier 1999 ce sera l'assemblée générale avec le **renouvellement du bureau**. Toutes les bonnes volontés sont attendues.

M. Rambaud



### Association pour la sauvegarde du patrimoine

#### Réflexion sur une croix

Une croix plantée au bord d'un chemin fait partie du paysage, elle s'inscrit dans l'horizon, elle est notre patrimoine, elle dit notre culture et elle exprime notre foi. Depuis les années 1870 environ, la croix dite de Philogène était sur la route de

St Laurent, à la croisée du chemin des Dômes où habitait Philogène Pellenq. Son esprit pieux et imagiatif l'avait guidé pour façonner de ses mains cette croix toute particulière qui retraçait par elle-même, toute une page d'évangile.



Les pièces de monnaie représentent les 30 pièces d'argent pour lesquelles, Judas livra Jésus aux soldats. « Celui à qui je donnerai un baiser : ce sera lui ». Voilà pourquoi de nos jours, on dit encore, en parlant d'une trahison : « C'est le baiser de Judas » ou « c'est un Judas ».

Le coq rappelle Pierre qui, par 3 fois, dira (parce qu'il a peur, au cours de la nuit tragique du jeudi au vendredi) : « non je ne connais pas cet homme ». La 3<sup>ème</sup> fois un coq chanta et Pierre se rappelant les paroles de Jésus « Avant que le coq ne chante, tu m'auras renié 3 fois » pleura amèrement.

Les 3 clous rappellent ceux de la crucifixion. Un dans chaque main et un plus grand traversant les 2 pieds superposés.

Le marteau a servi à planter les clous, l'échelle et les tenailles étaient utiles à Joseph d'Arimatee pour décloier et descendre le corps de Jésus de la croix. Ironie suprême, ce sont les outils dont s'est servi le charpentier de Nazareth jusqu'à l'âge de 30 ans. Telle était la croix de Philogène pour qui voulait la lire !

Pendant 80 ans elle a résisté aux intempéries, mais un jour de 1948 le vent l'a cassé. Son souvenir est resté dans les mémoires : elle était grande ! Il y avait une échelle et les terribles garçons de l'époque se souviennent, « on jetait des pierres au coq ! ».

Par qui et comment l'idée de replanter une croix en ce lieu a-t-elle pris corps ? C'est le 9 décembre 1996 que l'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine adresse une lettre à M. le Maire : « notre association désire conserver ou faire revivre ce qui existait dans le passé et fait partie du Patrimoine de notre village. C'est ainsi que nous proposons de refaire et de replacer à la croisée du chemin des Dômes la croix dite de Philogène, ainsi que celle dite de « Suzanne Garnier » qui était placée sur le chemin des Chapelles en direction de Vière. Tout ceci n'est que projets qui ne prendront vie que si vous-même et votre conseil municipal donnez votre accord ».

L'accord est donné, on replantera donc une croix en lieu et place de celle de Philogène. On connaît la suite... Le don anonyme du bois de mélèze, le travail bénévole de G. Galmiche le menuisier, de Didier le feronnier d'art et grâce à J. Maéro, la participation d'un grand nombre de sigoyards pour transporter symboliquement cette croix, à bras d'hommes, de devant l'église au chemin des Dômes. On se souvient de l'ambiance amicale, respectueuse, qui régnait autour de cette croix et parmi les 80 personnes qui se trouvaient là, toutes générations confondues, chacun savait bien qu'il vivait un instant unique, que ce qu'il faisait ce 22 juillet 1998, il ne le ferait jamais plus puisque cette croix allait être plantée pour des dizaines d'années, pour un siècle peut-être !



Ceux qui, au cours du 3<sup>ème</sup> millénaire replaceront une croix à cet endroit, trouveront en creusant, notre

message dans une petite bouteille cachetée à la cire : « En ce jour de grâce du 22 juillet 1998 nous avons transporté cette croix à dos d'homme de devant l'église en ce lieu. Rayonne sur le monde qui cherche la vérité / ô croix source d'amour et de liberté », suivent des dizaines de signatures...

Personne non plus, n'a oublié le bon goût du pique-nique improvisé qui suivit : le saucisson et les tomates de pays, le gros pain symboliquement orné d'une croix et le bon petit vin des côtes de Bousac...

Le 23 août, c'était la bénédiction de la croix par le Père Combal et le Père Borel, c'était aussi le discours du Maire (voir ci-après). Maintenant pour très longtemps, cette croix regarde et veille sur Sigoyer, à travers elle, c'est encore l'ombre de celle de Philogène qui se déplace au gré du soleil sur notre chemin.

Quand remplacerons-nous celle de Suzanne Garnier ?

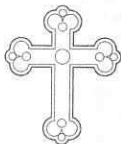
Pour l'Association,

M.J. Paul

M. Rambaud

#### **Caractéristiques techniques de la croix :**

elle mesure : 6 m 50,  
elle pèse : 250 kg environ,  
bois de mélèze rouge,  
le coq est en métal martelé et ciselé  
assemblé en 2 parties,  
la girouette est montée sur  
roulements à billes étanches.



***Inauguration de la croix de  
Philogène Pellenq  
22 août 1998  
(discours du Maire)***

Après les quelques mots du Père Combal, c'est donc au tour du Maire, au pied de la croix, pour cet exercice difficile d'un discours républicain ; quant à la bénédiction, j'en laisserai le soin aux deux curés qui se sont associés à cette cérémonie.

Formée de deux pièces de bois assemblées, on retrouve des traces de son existence XV siècles avant J.C.

Utilisée comme instrument de supplice, c'était un symbole fondamental dans l'Antiquité avec le cercle et le carré, car la croix s'inscrit aussi bien dans l'un que dans l'autre, la notion de centre étant un signe très fort.

D'abord avec un sens profane, puis religieux, c'est la tradition chrétienne qui a prodigieusement enrichi le symbole de la croix.

J'ai noté 12 types de croix : égyptienne, grecque, lorraine, en tau, papale, de Malte, la tristement célèbre croix gammée, la croix tréflée, potencée, ancrée, de Saint André, et enfin celle qui nous intéresse aujourd'hui, la croix latine ou croix de l'Evangile.



#### **Le symbolisme pour**

- le pied en terre, c'est la foi assise sur ses fondations
- la branche haute, c'est l'espérance
- La branche horizontale, symbole de charité et de persévérance.

Elle établit un lien entre la terre et le cosmos.

Cette croix qui nous rassemble, est celle de Philogène Pellenq, forgeron aux Dômes, chantre à l'église, homme dévot ; il a probablement érigé la croix d'origine en signe de piété, mais aussi de

reconnaissance, car l'histoire nous raconte qu'après une longue chute dans le trou de Sigaud, il était sorti vivant de l'aventure.

Cette croix a accompagné nos ancêtres vers le cimetière car elle marquait l'endroit où le glas sonnait par la cloche du village était repris par la cloche de la chapelle.

Je souhaite, au nom du conseil municipal, adresser de chaleureux remerciements aux artisans qui ont réalisé cette belle pièce ; c'est la marque de leur sympathie et de leur attachement pour notre commune, et pour éviter toute polémique inutile, je précise que cette croix n'a rien coûté à la commune car le bois est un don et le travail des artisans est bénévole, mes remerciements à M. Galmiche et ses apprentis et à M. Disdier, ferronnier, qui a réalisé le coq.

Alors permettez-moi de réfléchir à ce coq sur une croix, bien sûr, il y a le message religieux « le rappel de l'annonce par Jésus de la trahison de Pierre », mais il y a aussi ce coq profane, emblème de la France... le coq de nos croix, de nos clochers, de nos stades.

Mélange de tradition religieuse, d'une culture civile et nationale, c'est l'esprit d'une France que nous aimons tous ; profondément républicaine, mais aussi attachée à ses racines chrétiennes.

Merci aussi à la population d'être présente nombreuse aujourd'hui.

Dans une commune où les populations se renouvellent, c'est à travers les fêtes et les manifestations, au regard de notre histoire que nous pouvons construire une communauté.

Si le conseil municipal porte une attention particulière à notre patrimoine, qu'il soit naturel, historique ou religieux, c'est d'abord, par hommage et respect envers ceux qui nous ont précédés, et cette croix plantée à ce carrefour, si elle est un clin d'œil au passé, est aussi un espoir pour demain.



### *Amicale des Anciens Combattants de Sigoyer*

Cet été 1998, sur l'initiative de Monsieur le Maire, un bureau a été formé après approbation des 14 anciens combattants présents ; ce sont :

- M. Paoletti Maurice, Président,
- M. Borel Auguste, Vice-Président,
- M. Arthaud Gilbert, Trésorier,
- M. Chapuis Christian, Secrétaire.

Cette Association a pour but :

- De perpétuer le souvenir de la guerre de 14/18 et regrouper les combattants des guerres de 39/45, d'Indochine et d'Afrique du Nord.
- De défendre et, si nécessaire, de rétablir les droits et intérêts des adhérents.
- De rappeler à nos concitoyens le sens du Devoir et de la Patrie, l'appartenance à la France dans le cadre de l'Union Européenne.

Les personnes désirant adhérer à notre Amicale, Ancien Combattant ou sympathisant, peuvent s'adresser au Président (M. Paoletti) ou au Trésorier (M. Arthaud).

Le droit d'entrée est fixé à 30 F et la cotisation annuelle pour 1999 à 20 F.



Un hommage particulier a été rendu lors du 11 novembre aux soldats de la Première Guerre Mondiale dont c'était le 80<sup>ème</sup> anniversaire de la signature de l'Armistice.

Cette cérémonie a débuté par une messe célébrée par le Père Combal à l'intention des morts de tous les conflits et en particulier de Robert Chaix, combattant d'A.F.N. A la sortie de la messe, le cortège précédé d'un détachement du 4<sup>ème</sup> Chasseurs de Gap, se forma sur la place pour se diriger vers le Monument aux Morts tandis que résonnait la sonnerie du « Cessez le Feu ».

Monsieur Paoletti ouvrit la cérémonie par un discours rappelant le droit de mémoire pour tous les disparus. Une gerbe a ensuite été déposée par messieurs Jean-Michel Arnaud, Conseiller Général du canton de Tallard, Alain Bonnardel, Maire de la commune et Maurice Paoletti, Président de l'A.A.C.S.

Après la lecture du message du Secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants par monsieur Bonnardel et de celui de l'U.F.A.C. par monsieur Borel, eut lieu l'Appel aux Morts suivi d'une minute de silence. C'est monsieur Yves Rambaud, Directeur du Conservatoire de Musique de Gap, et sa fille Ludivine qui ont interprété

au saxophone la sonnerie aux Morts et la Marseillaise.

Le poème « Dis-moi pourquoi papi ? » a été lu par monsieur Fernand Para, ancien prisonnier de guerre 39/45, et son petit-fils Vincent. Monsieur le Maire prononça une allocution sur les horreurs de la guerre et conclut sur la vente du Bleuets de France par les enfants de Sigoyer.

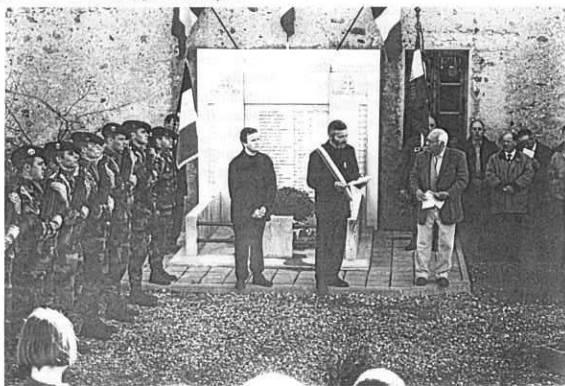
L'hymne Européen, interprété par les mêmes musiciens, clôturait cette cérémonie.

L'assistance très nombreuse, fut ensuite invitée à un apéritif convivial offert par la Municipalité et l'A.A.C.S. et servi dans la salle des deux Cèze.

Nous nous réjouissons que les enfants du village aient participé activement à cette célébration car c'est à eux que reviendra, plus tard, le devoir de pérenniser le souvenir.

Nous remercions toutes les personnes qui ont honoré, par leur présence, la mémoire de nos chers disparus et toutes celles qui ont donné un peu de leur temps et de leur dévouement. Elles ont ainsi contribué à la réussite de cette émouvante et belle cérémonie.

Le Bureau de l'Amicale.





### Planète Mômes

*Coucou, nous revoilà !*

Le bureau a été renouvelé au cours de l'A.G. du 24 novembre et Planète Mômes est prête à participer à l'animation du village, aux côtés des autres associations.

Cette année, nous avons décidé d'organiser des activités ponctuelles (ludiques, culturelles ou sportives), rassemblant les enfants et la famille.

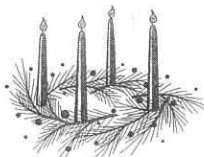
Tout au long de l'année, nous vous informerons des animations par affiches dans les commerces et à l'école.

Comme les années précédentes, à l'occasion des fêtes de Noël, Planète Mômes a offert aux enfants un sachet de friandises. Nous remercions Karine qui s'est occupée, seule, de tout.

Pour terminer l'année, nous accueillerons, le 29 décembre, à la salle des deux Cèuze, une conteuse, Anne Lopez. Elle nous fera (re)découvrir la magie des contes. Un tirage au sort permettra de gagner quelques entrées gratuites. Au cours de cette veillée, ouverte à tous (grands et petits, adhérents ou non à Planète Mômes), nous partagerons un « pot ».

J'espère que nous saurons faire une fête de chaque rencontre et que l'année 1999 verra grandir le nombre des adhérents à Planète Mômes.

Brigitte Charles



### Spectacles poly'sons

- **Mr SNUSS**

Samedi 6 février 1999 à 21 h

*Salle polyvalente de la Freissinouse*

*1<sup>ère</sup> partie de Louise Attaque, des chansons pleines d'humour, un rock très personnel...*

- **LA GOGUETTE**

Samedi 6 mars 1999 à 21 h

*Salle des deux Cèuze à Sigoyer*

*La chanson française de Bruand à Renaud, de Vian à Bobby Lapointe, interprétée par une bande de joyeux fêtards.*

- **AVANTI**

Samedi 27 mars à 21 h

*Salle polyvalente de la Freissinouse*

*Ecrasés par les misères personnelles et les conditionnements sociaux, les personnages d'Avanti cherchent leur liberté. Par la Cie Pierre Folle.*

- **RAÏ NA RAP**

Samedi 24 avril à 21 h

*Salle des deux Cèuze à Sigoyer*

*Fondamentalement métissée, la musique de Raï Na Rap est constituée de compositions originales orientales, latines et funky, de reggae en arabe, de ska en espagnol...*

- **LES POLYSSONNERIES**

Samedi 5 juin à 20 h 30

- **RADICAL EL SALAM**

- **SHAMAN**

Contact Poly'sons : 04 92 51 97 36



## *Etat-civil 1998 (2ème semestre)*

### **Naissances**

- DUBOC Jenny Swan Angélique née le 21.août
- SCHIFANO Florian né le 29.octobre
- ROMERO Gwenaël né le 11.novembre



### **Mariages**

- DRAHE Luc & GUIGOU Emmanuelle le 5 septembre



### **Décès**

- CHAREYRON Samuel le 13 novembre
- MAGNIER Odette Jeanne Née MONTOURS Y le 28 Août



(Suivant actes ou avis adressés en mairie entre le 01/06/98 et le 15/12/98)

## PAGE PRATIQUE :

### MUNICIPALITE :

MAIRE : BONNARDEL Alain ..... ☎ 04 92 57 91 30  
ADJOINTS : LIGOZAT Jeannin ..... ☎ 04 92 57 81 66  
MICHALINOFF Jacques ..... ☎ 04 92 57 86 56

### MAIRIE :

SECRETARIAT ..... ☎ 04 92 57 83 31  
..... Télécopie 04 92 57 96 09  
OUVERTURE AU PUBLIC ..... lundi, mercredi et vendredi de 14 à 18 heures

### SALLE « LES DEUX CEÛZE » :

RESPONSABLE : GALMICHE Françoise ..... ☎ 04 92 57 86 73

### ECOLE :

DIRECTION ..... ☎ 04 92 57 91 12

### POSTE :

RECEVEUR : ..... ☎ 04 92 57 88 88

PRESBYTERE ..... ☎ 04 92 57 83 43

### C.C.T.B. :

DIRECTEUR ..... ☎ 04 92 54 16 66  
Déchetterie ..... ☎ 04 92 54 27 29  
..... horaires d'ouvertures : mardi, jeudi, vendredi 14 h - 18 h  
..... lundi, mercredi, samedi 8 h - 12 h / 14 h - 18 h

### SECOURS :

POMPIERS ..... ☎ 18  
GENDARMERIE ..... ☎ 17 OU 04 92 54 20 05  
SAMU ..... ☎ 15

ASSISTANTE SOCIALE : Mme BONDARNAUD Sylvette ..... ☎ 04 92 54 05 96  
Reçoit sans rendez-vous à la CCTB de Tallard le lundi de 9 h30 à 11 h30.

RESPONSABLE DU RELAIS BIBLIOBUS : Mme ROBERT Clairette  
PERMANENCE ..... Le vendredi de 16 h 30 à 17 h à l'école

